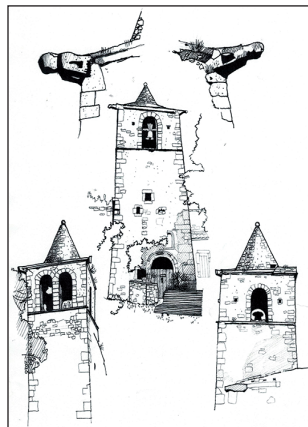


Les dons donnent droit à une réduction fiscale :

- soit sur l'impôt sur le revenu (à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable) ;
- soit sur l'impôt sur les sociétés (à hauteur de 60 % dans la limite de 5 % du CA H.T.) ;
- soit sur l'impôt sur la fortune immobilière (à hauteur de 75 % dans la limite de 50 000 €, soit un don de 66 666 €).



L'association a été créée en novembre 2012. Elle est reconnue d'intérêt général depuis juin 2015. Elle a déjà participé à la restauration du patrimoine local à plusieurs reprises. Les dons sur ses fonds propres et ceux récoltés lors de souscriptions ont notamment permis de contribuer à la rénovation de l'église Saint-Jean-Baptiste, à ses objets mobiliers (statues, tableaux) et à la restauration de l'autel du XVIII^{ème} siècle. Pour ce nouveau chantier, elle s'est déjà engagée à verser la somme de 4 000 € sur ses fonds propres en dehors de tout autre partenariat ou de la présente souscription.



Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires à la gestion de votre don. Celle-ci sera faite sans frais et sans commission. Les données seront destinées uniquement au traitement informatique au sein du bureau et à l'envoi de votre reçu. Votre nom, ainsi que le montant de votre don, ne seront pas communiqués, sauf demande expresse de votre part.

Seule la mairie d'Autichamp sera destinataire des fonds récoltés. Ils serviront à diminuer la part du financement communal. En cas de dépassement, cet argent sera consacré à une action en lien direct avec le projet (*embellissement, signalétique...*).



ALTICAMPUS

SOUSCRIPTION
POUR LA RESTAURATION
DU CLOCHER DE L'ÉGLISE
SAINT-SÉBASTIEN
À AUTICHAMP

